Mme Rachida DATI
Ministre de la Culture
Ministère de la Culture
3, rue de Valois
75001 PARIS

Objet : préavis de grève des organisations syndicales Cfdt-Culture, Cgt-Culture, Snac Fsu-Culture, Sud-Culture Solidaires, Unsa-Culture pour la journée du 8 mars 2024

Madame la Ministre,

Alors que le président de la République a fait du droit des femmes une grande cause nationale depuis son premier mandat, les femmes continuent de faire les frais d'inégalités dans la société comme dans le monde du travail où subsistent de grandes disparités entre les femmes et les hommes. Les politiques menées par le gouvernement sous l'impulsion de l'Elysée accentuent les inégalités entre les femmes et les hommes, à l'image de la réforme des retraites de 2023.
Les femmes représentent 56% des personnels du ministère de la Culture, et sont prédominantes dans un certain nombre de filières. Mais l'engagement du ministère contre les inégalités et les violences sexistes et sexuelles est bien trop timide. Les inégalités perdurent, impactant directement les conditions de travail, le salaire, la carrière et la pension de retraite des femmes (près de 300€ de rémunération mensuelle en moins, temps partiels, incomplets et contrats temporaires encore très largement féminins).

Par conséquent, nos organisations syndicales déposent ce préavis de grève pour la journée du 8 mars 2024, incluant les nuitées en amont et en aval à destination des personnels de droit public comme de droit privé du ministère, et revendiquent :

- L'ouverture d'une négociation pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec un portage politique du cabinet de la ministre
- La mise en place de toutes les mesures garantissant une égalité salariale et une égalité des déroulés de carrières femmes/hommes avec des moyens financiers adaptés
- La revalorisation des métiers à prédominance féminine et la favorisation de la mixité des métiers

- Un véritable plan de titularisation des contractuel·les, en priorité des précaires et une amélioration des droits des non-titulaires
- L'intégration des primes dans le salaire
- Mettre fin aux temps partiels imposés que subissent majoritairement les femmes
- Mettre fin à toutes les violences sexistes et sexuelles quel que soit le statut de l'agresseur, y compris ceux en position d'autorité ou à forte notoriété
- La protection et l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles
- Une meilleure prise en compte des besoins des femmes en matière de santé à travers des mesures de prévention spécifiques, notamment l'allocation d'autorisations spéciales d'absence et la mise à disposition de protection hygiéniques gratuites sur les lieux de travail et d'études
- Un travail de sensibilisation au repérage, mais aussi à l'accompagnement des victimes de violences conjugales doit être mis en place, en leur accordant notamment des autorisations spéciales d'absence pour leur permettre d'effectuer toutes les démarches nécessaires. Il convient aussi de prendre des mesures protectrices dans le cadre du télétravail
- L'abrogation du jour de carence lors des arrêts maladie
- L'inscription dans la Constitution du droit à l'IVG
- Un congé de naissance de 6 mois pour chacun des parents, le maintien du congé parental jusqu'au 3 ans de l'enfant avec une meilleure rémunération
- -La prise en compte totale du congé parental dans l'ancienneté, quelle que soit sa durée.
- L'investissement massif dans les services publics pour garantir l'égalité des citoyen.es : le droit à une place d'accueil pour chaque enfant et une réponse adaptée à la perte d'autonomie des personnes âgées

Ce préavis de grève faisant l'objet de l'ouverture d'une négociation obligatoire, nous nous tenons à votre disposition pour cette négociation ainsi que la rédaction et la signature d'un protocole d'accord garantissant l'ensemble des revendications.

Paris, le 1er mars 2024